



REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur a pour objectif de garantir le bon fonctionnement de l'école et de favoriser une ambiance respectueuse et bienveillante pour tous les adhérents.

RÈGLES DE VIE ET DE FONCTIONNEMENT

- Les cours sont tous assurés par Alexis de Vigan (Lǎoshī), professeur diplômé d'état.
- Le pratiquant s'engage à arriver à l'heure au cours, en tenue propre et prêt au salut. En cas de retard exceptionnel, il se change discrètement, attend le signal du professeur, puis salue avant d'entrer dans la salle.
- L'achat de l'équipement d'entraînement reste à la charge de l'adhérent. La liste de l'équipement, transmise par le Laoshi, peut varier selon la pratique.

DÉGRADATION

- Les adhérents doivent respecter les installations et le matériel. Toute dégradation sera facturée à la personne responsable après évaluation de la responsabilité et des coûts de réparation.

RESPONSABILITÉS

- L'association décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration d'effets personnels dans l'enceinte de l'école.
- Pour les mineurs, il est obligatoire de délivrer une autorisation parentale.
- La prise en charge des mineurs se fait uniquement dans la salle et aux horaires prévus des cours.
- L'association décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident concernant les enfants mineurs déposés ou récupérés hors de la salle et/ou en dehors des horaires de cours. De même, l'association ne peut être tenue responsable en cas de problème ou d'accident survenu lors du trajet entre la salle et le parking.

RÈGLES DE SÉCURITÉ ET D'HYGIÈNE

- Il est interdit de fumer dans l'enceinte des établissements où ont lieu les cours.
- La consommation de chewing-gums et de toute autre denrée est interdite dans la salle de pratique.
- La tenue doit être propre : pantalon noir sans inscription, T-shirt de l'école et chaussures souples (semelles noires proscrites) sont obligatoires. Les ongles des

mains et des pieds doivent être coupés régulièrement pour éviter les blessures.

- Le port de bijoux (bracelets, bagues, colliers, accessoires cheveux...) pouvant occasionner des blessures est proscrit.
- Les installations doivent être maintenues dans un état de propreté correct (laisser les vestiaires et sanitaires propres).
- Les adhérents à l'association s'engagent à ne pas recourir à l'utilisation de substances ou produits dopants ou illicites qui pourraient nuire à l'image de l'association et du sport en général. L'accès à l'école sera interdit aux pratiquants en état d'ébriété.

REMBOURSEMENT DES COTISATIONS

- L'adhésion à l'association n'est pas remboursable, sauf en cas de blessure ou incapacité prolongée avec certificat médical.
- L'annulation des cours pour des raisons qui dépassent l'association le donne droit à aucun remboursement.
- Une absence aux cours de plusieurs semaines ne saurait justifier un rabais ou un remboursement.

ORGANISATION DES COURS

- L'association se réserve le droit de modifier l'organisation des cours ou de les supprimer en cas de force majeure. La force majeure comprend notamment les événements tels que : intempéries graves, décisions administratives, crises sanitaires, indisponibilité imprévue des locaux, impossibilité d'assurer la prestation pour des raisons extérieures à l'association.
- L'association décline toute responsabilité en cas de report ou suppression des cours suite à un événement indépendant de sa volonté.

STAGES

- Des stages sont régulièrement proposés au cours de l'année, avec tarification et inscription distinctes. Ils aborderont divers thèmes et compétences en arts énergétiques et martiaux Chinois.

DISCIPLINE

- L'association se réserve le droit d'exclure définitivement un adhérent pour cause d'indiscipline ou de non-respect envers l'instructeur ou les autres adhérents, y compris lorsque ce comportement se manifeste en dehors des cours.
- L'encadrement se réserve le droit d'interdire l'accès à la salle aux spectateurs.

PRÉSENCE DES PARENTS

- La présence des parents est interdite en cours, sauf lors du cours d'essai ou sur autorisation exceptionnelle du Laoshi.

TRIALEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les informations personnelles recueillies lors de l'inscription sont destinées exclusivement à l'organisation interne de l'association et ne sont jamais transmises à des tiers. Conformément à la réglementation en vigueur, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données sur simple demande écrite.

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre des activités de l'école Bai Long (cours, stages, événements internes), des photographies et vidéos peuvent être réalisées à des fins de communication interne (site internet, réseaux sociaux, affiches, plaquettes).

En validant son inscription, l'adhérent (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise l'association à utiliser, sans contrepartie financière, son image à ces fins précitées.

L'adhérent ou son représentant légal peut s'opposer à cette utilisation à tout moment par simple demande écrite adressée à l'association.

MANQUEMENT AU PRÉSENT RÈGLEMENT

- Tout manquement peut conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

Toute inscription à l'École Bai Long implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement intérieur.